

## Demande de prise en charge de cotisations sociales personnelles

Des enveloppes alimentées par les fonds d'action sanitaire et sociale de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ont été mises à disposition de nos départements. Ces enveloppes sont prévues pour financer des prises en charge de cotisations sociales en faveur des agriculteurs qui se trouvent confrontés à des problèmes de trésorerie importants.

Le Conseil d'Administration de la MSA Dordogne Lot et Garonne a d'abord souhaité venir en aide aux **exploitants relevant des filières les plus touchées par la crise sanitaire COVID-19**.

Ensuite, un accompagnement sera mis en place au profit des **exploitants confrontés aux inondations intervenues du 14 au 17 décembre 2019 sur 25 communes du Lot-et-Garonne**.

Les filières éligibles au dispositif d'aides sont les suivantes :

Aléas	Filières et/ou Productions éligibles
<b>ALÉA SANITAIRE : Crise sanitaire COVID-19</b>	<b>Activités d'agro tourisme (accueil à la ferme, camping à la ferme, gîtes ruraux et chambres d'hôtes....)</b> <b>Activité équestre,</b> <b>Aménagement paysager,</b> <b>Apiculture,</b> <b>Aviculture : « Palmipèdes Gras » exclusivement</b> <b>Élevage (Bovin, Caprin, Lait, Ovin),</b> <b>Élevage d'escargots,</b> <b>Horticulture et Pépinières,</b> <b>Viticulture.</b>
<b>ALÉA CLIMATIQUE : Inondations décembre 2019</b>	<b>Arboriculture, cultures industrielles et leurs semences, fraises, grandes cultures, horticulture, maraîchage, pépinières, viticulture.</b>

Les exploitants agricoles susceptibles d'être concernés par cette mesure sont invités à déposer une demande de prise en charge de cotisations sociales.

Dans un souci de simplification, l'imprimé de demande de prise en charge de cotisations et l'attestation *de minimis* ont été mis en ligne sur le site [dlg.msa.fr](http://dlg.msa.fr) (Rubrique : « Accès direct » située au bas de la page d'accueil, dossier « Demande de prise en charge des cotisations »). Vous pouvez également les réclamer à la MSA au 05 53 67 77 77.

Il conviendra de compléter l'imprimé et l'attestation *de minimis* et de les retourner **avant le 31 octobre 2020** à l'adresse postale suivante :

**MSA Dordogne, Lot et Garonne**  
**7, place du Général Leclerc**  
**24012 Périgueux Cédex**